



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
**Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir**  
 58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

**L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre**, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Auriac du Périgord, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 09 décembre 2025**

<b>Nombre de Conseillers Communautaires</b>	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>32</b>
<b>Votants :</b>	<b>38</b>
<b>Pour :</b>	<b>38</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

#### PRÉSENTS :

**Titulaires** : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Pierre VERDIER, Jean-Louis PUJOLS, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Denis ADAMSKI, Roland MOULINIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Jean-Jacques DUMONTET, Annie CLAUZADE, Gaston GRAND, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Alexandra DUMAS, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Victor MONTEIL, Annie DELAGE, Régine ANGLARD, Frédéric GAUTHIER, Stéphanie PORTE.

**Suppléant**: Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Philippe COLLAS représenté par Arlette ROULAND.

**Excusés** : Jean-Marie CHANQUIOY donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Régine ANGLARD, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE. Élodie REBEYROL, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Sébastien LUNEAU, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTEMONT, Jean Michel LAGORCE, Bernard BAUDRY, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKY

**Objet : Fixation du tarif de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

*Vu*, le contrat de concession de service public d'assainissement collectif conclu entre la CCTHPN et la société VEOLIA,

*Vu*, les modalités de rémunération de base du concessionnaire pour la gestion du service qui est indexée semestriellement.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours peut également être intenté devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av Jean Jaurès - 24120 Terrasson-Lavilledieu)

**AR Préfecture**

024-200041150-20251216-DE2025\_144-DE  
 Reçu le 18/12/2025

*Considérant que la part du concessionnaire est revue suivant la valeur des indices stipulés dans le contrat et amène une modification sur la part de la collectivité.*

*Considérant que les redevances d'assainissement collectif communautaire sont fixées par le conseil communautaire,*

**Le conseil communautaire**, où l'exposé du Vice-Président Lionel ARMAGHANIAN, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

→ de **FIXER** les tarifs assainissement applicables à compter du 1er janvier 2026 comme suit :

→ Communes en régie :

Part fixe collectivité :		Part variable collectivité :	Par m3
AJAT	132 €	AJAT	1,65 €
AURIAC DU PERIGORD	132 €	AURIAC DU PERIGORD	1,65 €
AZERAT	132 €	AZERAT	1,65 €
BACHELLERIE (LA)	132 €	BACHELLERIE (LA)	1,65 €
BADEFOLS D'ANS	132 €	BADEFOLS D'ANS	1,65 €
BARS	132 €	BARS	1,65 €
CONDAT	132 €	CONDAT	1,65 €
COTEAUX PERIGOURDINS	132 €	COTEAUX PERIGOURDINS	1,65 €
LADORNAC	132 €	LADORNAC	1,65 €
GRANGE D'ANS	132 €	GRANGE D'ANS	1,65 €
LIMEYRAT	132 €	LIMEYRAT	1,65 €
NAILHAC	132 €	NAILHAC	1,65 €
PEYRIGNAC	132 €	PEYRIGNAC	1,65 €
SAINT RABIER	132 €	SAINT RABIER	1,65 €
SAINTE EULALIE D'ANS	132 €	SAINTE EULALIE D'ANS	1,65 €
SAINTE ORSE	132 €	SAINTE ORSE	1,65 €
VILLAC	132 €	VILLAC	1,65 €

→ Communes en délégation de service public

Part fixe				Part variable (par m3)			
	Part Collectivité	Part délégataire	Total		Part Collectivité	Part délégataire	Total
Fossemagne	62,61 €	69,39 €	132 €	Fossemagne	0,78 €	0,87 €	1,65 €
Hautefort	62,61 €	69,39 €	132 €	Hautefort	0,78 €	0,87 €	1,65 €
Thenon	62,61 €	69,39 €	132 €	Thenon	0,78 €	0,87 €	1,65 €
Tourtoirac	62,61 €	69,39 €	132 €	Tourtoirac	0,78 €	0,87 €	1,65 €
Beauregard de Terrasson	62,61 €	69,39 €	132 €	Beauregard de Terrasson	0,78 €	0,87 €	1,65 €
Le Lardin Saint Lazare	62,61 €	69,39 €	132 €	Le Lardin Saint Lazare	0,78 €	0,87 €	1,65 €
Terrasson Lavilledieu	62,61 €	69,39 €	132 €	Terrasson Lavilledieu	0,78 €	0,87 €	1,65 €
La Feuillade	132,00 €	0	132 €	La Feuillade	1,65 €	0	1,65 €
Pazayac	132,00 €	0	132 €	Pazayac	1,65 €	0	1,65 €

AR Prefecture

024-200041150-20251216-DE2025\_144-DE  
Reçu le 18/12/2025

**DE VALIDER** ces montants de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2026 conformément aux tableaux ci-dessus ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à dire, faire et signer tout acte en relation avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 16/12/2025

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

*Terrassonnais*  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 98 10

*Haut Périgord Noir*

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Fastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique [telerecours.fr](http://telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (44 avenue Jean Jaurès, 24120 Terrasson-Lavilledieu)

**AR Préfecture**

024-200041150-20251216-DE2025\_144-DE  
Reçu le 18/12/2025

**AR Prefecture**

024-200041150-20251216-DE2025\_144-DE  
Reçu le 18/12/2025